



Collecte PPNU

Produits Phytosanitaires Non Utilisables

de 8h30 à 12h00
UNIQUEMENT



CHABRILLAN

Mercredi 8 Décembre
de 8H30 à 12H00





ÉTOILE/RHÔNE

Mercredi 8 Décembre
de 8H30 à 12H00



SAUZET

Mardi 14 Décembre
de 8H30 à 12H00

Nature & Catégorie de Produit	Pictogramme	Coût d'élimination
Avec Pictogramme		Gratuit
Sans Pictogramme et Arsenic	—	2€ / Kg
EPI		Gratuit
Bâche Heliosec	stockage de la bâche dans un sac dédié à l'EVPP	Gratuit

Forfait de 35 € HT de participation



Emballer les PPNU en mauvais état ou souillés

pour minimiser les risques de contamination lors des manipulations par les agents de collecte et les agriculteurs.

Des sacs de sur-emballages sont disponibles dans les dépôts

Lors de la collecte

Remise d'une attestation d'élimination.

Ce document atteste que les PPNU seront éliminés conformément à la réglementation en vigueur.

Remise d'un bon entête PERRET

pour confirmer le règlement en attente d'une facture

Produits collectés

Tous les produits phytopharmaceutiques (de protection des cultures), à usage professionnel devenus non utilisables (interdits, dégradés ou dont l'emploi est impossible sur l'exploitation) : Insecticides - Fongicides - Acaricides - Herbicides - Traitement des sols - Régulateurs de croissance - Traitements de semences utilisés à la ferme. Les déchets provenant de l'utilisation normale du système OSMOFILM et HELIOSEC

Produits refusés

Les produits suivants ne font pas partie de la filière et doivent être refusés : Engrais ou oligoéléments, même porteurs du pictogramme ADIVALOR
Les produits œnologiques - Les produits vétérinaires - De manière générale, tous les produits et déchets non décrits spécifiquement dans la liste des produits collectés.